



Règlement du Trophée Départemental Jeune de Simples, Doubles et Doubles-Mixtes du CODEP 84

**Catégories : Poussin, Benjamin, Minime,
Cadet et Junior**

Saison 2021 / 2022

Comité Départemental De Badminton De Vaucluse
4725, Rocade Charles De Gaulle
84000 AVIGNON

badenvaucluse@gmail.com



Article 1 - Mise en place du Trophée Départemental Jeune (TDJ) :

Le Codep84 se charge de l'établissement du calendrier des étapes et du classement.

La date limite pour recevoir les propositions de dates des clubs souhaitant organiser une étape du TDJ est fixée au 15 septembre de la saison en cours.

Chaque étape du TDJ se déroule sur une ou deux journées, le samedi ou/et le dimanche selon le nombre de terrains dont dispose le club organisateur.

- Si ce nombre est de 5 terrains, alors l'étape a lieu sur 2 jours.

- Si ce nombre est de 7 ou plus, l'étape peut avoir lieu sur 1 ou 2 jours.

Dans tout les cas, la répartition des tableaux des différentes catégories d'âge se fait par le club en accord avec le JA.

Cette disposition correspond à la volonté du Codep 84 d'accueillir tous les joueurs du département et autre qui souhaite participer à l'étape du TDJ.

Article 2 – Organisation d'une étape du Trophée Départemental Jeune (TDJ) :

Les clubs s'occupent intégralement de l'organisation de l'étape : recherche du GEO et du Juge-Arbitre (JA). Ils doivent remplir la fiche de confirmation de date 8 semaines minimum avant la date de l'étape et la faire parvenir au secrétariat du Codep84 qui effectue la déclaration sur Poona ainsi que la mise en ligne sur Badiste de l'étape. Toute demande incomplète est retournée au club, et la date est mise en attente pendant 2 semaines (si aucune complétude n'est effectuée dans ce délai, la demande est considérée comme annulée).

La déclaration sur Poona est effectuée par le Codep84, et celui-ci est présent pour aider et accompagner les volontaires dans leurs recherches en cas de difficultés tout au long de la préparation de l'étape.

L'étape du TDJ est déclarée Inter-Régionale sur Poona par le secrétariat du Codep84.

Pour organiser une étape du TDJ, il faut que le club puisse assurer la tenue de la table de marque suivant les instructions du Codep84, c'est-à-dire :

- être en possession d'un ordinateur et de la dernière version du logiciel Badplus,
- être en possession d'une imprimante afin de gérer la compétition.
- pouvoir proposer une buvette et éventuellement un stand de recordage.

Chaque club organisateur est libre de choisir 1 ou 2 tableaux pour l'étape qu'il souhaite mettre en place sur 1 ou 2 journées. Les 3 tableaux ne peuvent être mis en place sur la même étape.

Dans le cas où 2 tableaux sont mis en place le même jour, chaque joueur ne peut s'inscrire que sur 1 seul tableau.

Des récompenses sont prévues à chaque étape par les clubs organisateurs. Le choix de celles-ci est laissé à l'initiative des clubs, mais il faut une certaine homogénéité d'une étape à

l'autre. Il est donc demandé que la valeur des récompenses ne dépasse pas 15 € pour les vainqueurs et 10 € pour les finalistes de chaque série.

Article 3 – GEO et Officiels Techniques :

L'organisateur de la compétition, GEO (1 seul par étape du TDJ), est rémunéré par le Codep84 au tarif forfaitaire en vigueur à la date de la compétition (voir fiche de remboursement Codep84).

Le GEO est en charge de monter l'étape TDJ sur BadPlus.

Nous entendons par GEO la personne qui monte les tableaux. La ou les personnes tenant la table de marque le jour de la compétition ne sont pas rémunérées par le Codep84, cette action reste du bénévolat envers leur club.

Le Juge-Arbitre est rémunéré par le Codep84 au tarif forfaitaire en vigueur à la date de la compétition (voir fiche de remboursement Codep84).

Il est en charge de valider les tableaux créés par le responsable de l'organisation (GEO).

Lesdits tableaux doivent être approuvés par la CCOT en première lecture avant transmission au Juge-Arbitre de l'étape.

A l'issue de la journée, le Juge-Arbitre doit rendre compte de la journée sur son « Rapport du Juge-Arbitre en ligne sur Poona ».

Ce rapport, ainsi que le fichier BadPlus de la compétition, sont ensuite transmis :

- à la CLOT PACA (Commission Ligue des Officiels Techniques),
- à la CCOT de Vaucluse (Commission Comité des Officiels Techniques),
- au secrétariat du Codep84,
- au responsable du club ayant accueilli l'étape,
- au responsable départemental des classements du TDJ,

Le responsable du classement doit par la suite, mettre à jour le classement et le diffuser.

Le classement provisoire doit être affiché sur chaque étape suivante du TDJ par le club accueillant.

Article 4 – Dédommagement des clubs :

L'ensemble des recettes des inscriptions, après déduction des frais de GEO et JA, est partagé à 50 : 50 entre le Codep84 et les clubs ayant accueilli une étape TDJ dans la saison.

La part revenant aux clubs est ensuite répartie entre eux en parts égales en fin du Trophée Départemental Jeune.

Le Codep84 prend à sa charge, sur sa part, le montant des récompenses finales du TDJ (Soit 1/3 de la part totale restante du Codep84).

Article 5 – Participation aux étapes du TDJ :

Pour la saison 2021-2022, tous les licenciés des catégories d'âge Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior sont autorisés à participer aux étapes du TDJ mises en place par l'un des clubs du Vaucluse, sous réserve de l'acceptation du présent règlement par leur club.

Les Mini Bad peuvent jouer en catégorie Poussin.

Un joueur, selon sa volonté, peut participer au TDJ dans une des catégories d'âge supérieure à la sienne.

Tous les joueurs engagés doivent être :

- Licenciés dans un Club de la Ligue PACA, ou dans un club d'un Département limitrophes au 84 hors PACA (07, 26, 30)
- Affiliés à la FFBad.
- En possession de leur licence le jour de leur inscription.
- Sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

Article 6 – Date limite des inscriptions :

Toutes les inscriptions doivent parvenir au GEO responsable de l'étape, au plus tard, 9 jours avant l'étape et avant 18h00 (J-9) par e-mail ou courrier aux coordonnées mentionnées sur la feuille d'inscription.

Seules les feuilles d'inscription du Codep84 Excel sont prises en compte, ou la feuille PDF de Badiste accompagnée obligatoirement du fichier cmv Badiste.

Aucune inscription par téléphone ou simple mail n'est acceptée.

Il appartient aux clubs de s'assurer que leurs inscriptions ont bien été reçues, en demandant une confirmation de lecture par courrier électronique.

Les convocations sont envoyées au plus tard 4 jours avant l'étape (J-4).

Article 7 – Tarif des inscriptions :

Le tarif de l'inscription à une étape est de 11 €uros par joueur pour 1 ou 2 tableaux.

Pour les clubs extérieurs au département, elle est à régler directement au club qui reçoit, et doit être réglée au plus tard le jour de la compétition à la table de marque (chèque libellé à l'ordre du club accueillant l'étape).

Pour les clubs du département, le Codep84 établira 2 factures par club (décembre et juin).

Article 8 – Priorité des inscriptions :

Le Trophée Départemental Jeune réuni :

- En priorité les joueurs du département de Vaucluse (84).

En cas de saturation de l'échéancier, c'est à dire si tous les joueurs ne peuvent être accueillis par le club accueillant, même avec 2 journées, une liste d'attente (LA) sera constituée en tenant compte des critères suivants, avec par ordre de priorité :

- Ordre d'arrivée de la fiche d'inscription du club vaclusien.
- Equilibrage des joueurs inscrits dans les séries.
- Ensuite, les joueurs des départements limitrophes appartenant à la Ligue PACA (04, 13, 83).
- Puis les joueurs du reste de la région PACA (05, 06, 2A, 2B).
- Enfin, si le besoin en est pour compléter les tableaux, les joueurs des départements limitrophes et hors PACA (07, 26, 30).

L'échéancier est validé par le JA qui vérifie qu'il corresponde au règlement fédéral en vigueur. Il veille aussi à ce que toutes les dispositions soit prises par le club organisateur afin d'accueillir tous les joueurs qui souhaitent s'inscrire sur l'étape TDJ.

Le club d'accueil de l'étape se réserve le droit de refuser toute inscription hors Vaucluse, ou tout club retardataire Vaclusien.

Article 9 – Tableaux :

Article 9.1 - Désignation des têtes de série et têtes de poules

Sur chaque étape, les têtes de séries et têtes de poules seront positionnées en fonction du classement par point hebdomadaire (CPPH) à J-14, sauf pour les poussins.

En cas d'égalité au CPPH, c'est le classement général du TDJ qui est pris en compte pour l'affectation des têtes de séries et têtes de poules puis, si besoin, l'âge des joueurs (le plus jeune étant le mieux classé), sur la première étape, se sera directement l'âge du joueur qui fait la différence.

Pour la catégorie d'âge poussins, sur chaque étape, les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées en fonction du classement au Top Fédéral (Poona) à J-14.

Dans la mesure du possible, les poussins ne jouent pas avant 10h00.

Article 9.2 – Division des séries

Pour chaque catégorie d'âge et dans chaque discipline, à partir de 10 joueurs ou paires inscrites, il est mis en place 2 niveaux de jeu : TOP A et TOP B. Jusqu'à 9 joueurs ou paires, il n'y a qu'un seul tableau de constitué : le tableau TOP A.

Si le tableau TOP B est établi, la répartition des joueurs ou paires est faite au CPPH à J-14: ceux ayant le CPPH le plus élevé au moment du tirage au sort sont inscrits en TOP A; les autres joueurs sont dans le tableau TOP B.

Pour répartir les joueurs en TOP A ou TOP B pour la catégorie d'âge poussins, c'est le classement au Top Fédéral (Poona) à J-14 qui est pris en compte pour toutes les étapes.

Nombre d'inscrits	TOP A Nombre	POULES	TOP B Nombre	POULES
3	3	1 poule de 3		
4	4	1 poule de 4		
5	5	1 poule de 5		
6	6	1 poule de 6		
7	7	1 poule de 7		
8	8	2 poules de 4		
9	9	1 poule de 4 + 1 poule de 5		
10	5	1 poule de 5	5	1 poule de 5
11	6	2 poules de 3	5	1 poule de 5
12	6	2 poules de 3	6	2 poules de 3
13	8	2 poules de 4	5	1 poule de 5
14	8	2 poules de 4	6	2 poules de 3
15	8	2 poules de 4	7	1 poule de 3 + 1 poule de 4
16	8	2 poules de 4	8	2 poules de 4
17	8	2 poules de 4	9	3 poules de 3
18	8	2 poules de 4	10	2 poules de 3 + 1 poule de 4
19	8	2 poules de 4	11	1 poule de 3 + 2 poules de 4
20	8	2 poules de 4	12	3 poules de 4
21	8	2 poules de 4	13	3 poules de 3 + 1 poule de 4
22	8	2 poules de 4	14	2 poules de 3 + 2 poules de 4
23	8	2 poules de 4	15	1 poule de 3 + 3 poules de 4
24	12	3 poules de 4	12	3 poules de 4
25	12	3 poules de 4	13	3 poules de 3 + 1 poule de 4
26	12	3 poules de 4	14	2 poules de 3 + 2 poules de 4
27	12	3 poules de 4	15	1 poule de 3 + 3 poules de 4
28	12	3 poules de 4	16	4 poules de 4
29	12	3 poules de 4	17	3 poules de 3 + 2 poules de 4
30	12	3 poules de 4	18	2 poules de 3 + 3 poules de 4
31	12	3 poules de 4	19	1 poule de 3 + 4 poules de 4
32	12	3 poules de 4	20	5 poules de 4

Cette répartition est donnée à **titre indicatif** : elle peut être modifiée par le Juge-Arbitre principal en fonction du nombre total de jeunes inscrits dans l'ensemble des catégories d'âge et des conditions d'accueil (nombre de terrains, horaires etc) à chaque étape.

Pour les doubles ou doubles mixtes, c'est le total des points CPPH des deux joueurs de la paire qui est pris en compte (comme dans BadPlus) pour la répartition dans un tableau.

Il ne doit pas y avoir plus de 2 classements d'écart entre les deux joueurs d'une même paire (par exemple, un D8 ne peut pas jouer avec un P11).

Article 9.3 – Organisation des tableaux :

Tout les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

Les étapes du TDJ se déroulent par un système de poules, avec 2 sortants dans toutes les poules.

A l'issue de la phase de poules, nous avons :

Soit un classement direct (poule unique)

Soit des sorties de poules et tableaux finaux.

Le club accueillant l'étape du TDJ, se réservent le droit de procéder à des modifications d'organisation suivant l'affluence lors de l'étape.

Article 10 – Classement :

Un classement individuel unique du Trophée Départemental Jeune est établi par le Codep84 (Voir tableau pour le mode de calcul) .

Les récompenses finales sont remises par le Codep84 lors de la dernière étape du TDJ.

En cas de victoire sur une étape du TDJ, les joueurs extérieurs au département sont récompensés sur ladite étape, mais ne sont pas intégrés au classement général départemental.

Le classement final du Trophée récompense la performance et la fidélité, quel que soit le tableau joué (simple, double ou mixte) et selon le tableau suivant :

	Points TOP A	Points TOP B
Vainqueur ou 1 ^{er} de poule unique	140	100
Finaliste ou 2 ^{ème} de poule unique	120	80
1/2 finale ou 3 ^{ème} de poule unique	100	60
1/4 de finale ou 4 ^{ème} de poule unique	80	40
1/8 ème de finale ou 5 ^{ème} de poule unique	60	30
1/16 ème de finale ou 6 ^{ème} de poule unique	40	20
Participation à la compétition ou dernier de poule unique	10	10

En fin de saison les 3 premiers de chaque catégorie d'âge (H et F) sont récompensés.

Les joueurs ayant obtenu un même total de points au classement général sont départagés selon les critères suivants et dans cet ordre :

- le nombre d'étapes TDJ auxquelles le joueur a participé,
- le nombre de matchs gagnés sur l'ensemble du circuit,
- le nombre de sets gagnés sur l'ensemble du circuit,
- le nombre de points gagnés sur l'ensemble du circuit,

- l'âge des joueurs (le plus jeune est classé devant le plus âgé).

Article 11 - Déroulement de l'étape du TDJ :

Les joueurs doivent obligatoirement venir à la table de marque indiquer leur arrivée.

Les joueurs doivent être présents dans le gymnase et pointés à la table de marque au plus tard à l'heure indiquée sur la convocation (1 heure avant leur premier match).

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

Les rencontres s'effectuent principalement en auto-arbitrage.

Si un joueur, ayant fini le tournoi, souhaite arbitrer et que le Juge-Arbitre donne son accord, il peut arbitrer sur les matchs suivants. (sauf dans la catégorie d'âge où il a joué).

Article 12 – Joueurs mineurs :

Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC).

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition une feuille d'émargement sera à disposition auprès du juge arbitre, afin que les responsables sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et la participation de l'enfant à la compétition.

Pour rappel : Le Juge-Arbitre peut refuser qu'un jeune joue si tout n'est pas conforme.

Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentants par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

Article 13 – Forfaits :

Pour tout forfait non justifié après la confection des tableaux (J-9), l'inscription est due.

Conformément à la réglementation FFBad, tout joueur forfait doit fournir un certificat (médical, de travail, ou autre) dans les 5 jours suivant la compétition pour justification, sous peine d'une suspension de 2 mois de compétitions (Tournois et Interclubs).

Le certificat doit être envoyé par mail à la CLOT PACA: competition@liguepacabad.org avec copie au responsable de l'étape dont le mail est indiqué sur la feuille d'inscription.

Article 14 – Terrains :

Ils doivent être aménagables pour les poussins, c'est-à-dire que les poteaux doivent pouvoir se régler à 1,40 m et le couloir du fond devra être tracé.

Article 15 – Volants :

Les volants sont à la charge des joueurs, tous les matchs de toutes les séries sur tous les tableaux doivent se jouer avec des volants en plumes.

En cas de litige entre les joueurs sur le choix des volants, le volant officiel est le volant défini par le Codep84 sur Poona lors de la création de l'étape du TDJ, soit le Tourney RSL Grade 4.

Chaque club organisateur doit tenir à disposition (vente) des volants plumes lors de l'étape qu'il organise.

Article 16 – Tenue vestimentaire :

Tout joueur participant à une compétition doit porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBad.

Pour résumer rapidement, tous les logos ou noms de marque sont interdits, ainsi que les dessins autres que ceux représentant un volant ou une raquette. Les vêtements d'autres sports sont interdits également (bermuda de plage, short de foot, maillot de basket, etc.).

Pour être sûrs de ne pas vous tromper, venez avec des vêtements unis ou aux couleurs de votre club :

- pour les hommes short au dessus du genou et tee-shirt manches courtes.
- pour les dames short ou jupette au dessus du genou et tee-shirt manches courtes.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer n'est autorisé que dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical, ou lorsque les conditions de température de la salle l'exigent et après autorisation du Juge-Arbitre de l'étape.

Les coaches doivent également porter une tenue correcte sur le plateau de jeu, c'est-à-dire pantalon, chaussures et tee-shirt (pas de pieds nus ni de torsos-nus).

Article 17 – Conseils en match :

Les joueurs ne sont pas autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs, excepté pendant les arrêts de jeu prévus à l'article 16.2 des règles officielles du badminton (au milieu des sets à 11 et entre les sets à 21).

Pour la catégorie poussin une personne (neutre si possible) peut comptabiliser les points, ou aider les joueurs à se placer sur le terrain en cas de nécessité.

Article 18 – Comportement des joueurs et accompagnateurs :

L'attitude des joueurs et accompagnateurs doit être correcte. (voir règlement fédéral des codes de conduite des joueurs et des entraîneurs)

Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

Le Juge-Arbitre veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ces règlements, du fair play et de l'éthique sportive.

Article 19 – Affichage :

Les documents suivants doivent être affichés dans les salles de la compétition à chaque étape :

- Le présent règlement,
- Les annexes au règlement particulier s'il y en a,
- Les codes de conduite des joueurs, entraîneurs et officiels,
- La circulaire fédérale sur les tenues vestimentaires,
- La notification de disqualification (carton noir),
- Le classement provisoire du TDJ,
- Le calendrier Codep84 des étapes TDJ et CDS,
- Les tableaux mis à jour à l'issue des sorties de poules,
- L'échéancier et, le cas échéant, sa mise à jour éventuelle.

Article 20 – Application du présent règlement :

Les organisateurs, les Juges Arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Article 21 – Litiges :

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission des litiges du CODEP 84.

Article 22 – Codep84 :

La Commission Compétitions Jeunes du Vaucluse, se réserve le droit de rajouter de nouveaux articles ou bien de les compléter ou modifier en cas de besoin après accord de la CCOT du 84.